



Direction régionale
des affaires culturelles
**Alsace-Champagne-
Ardenne-Lorraine**



**Lettre de cadrage de l'appel à candidature 2020/2021
pour les Unités d'enseignement transversales culturelles (UETC)
de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)**

L'Université de Reims Champagne-Ardenne recrute des intervenants artistiques et/ou culturels pour assurer ses Unités d'enseignement transversales culturelles (UETC) en lien avec des enseignants-chercheurs référents. Si le dossier présenté est la reconduction d'un projet, celui-ci ne pourra être étudié sans un bilan de l'action menée l'année précédente.

Ce recrutement (ou cette reconduction) est chaque année :

- étudié par la commission DRAC/URCA qui valide chaque proposition à partir des fiches techniques présentées avec un budget prévisionnel précis et définitif,
- confirmé par les instances de l'Université (CEFVU et CA)

Lieux

Reims, Châlons en Champagne, Troyes, Chaumont, Charleville-Mézières. L'UETC se déroule sur un campus et/ou une structure culturelle.

Public

L'UETC est susceptible d'accueillir une vingtaine d'étudiants, de la première année de Licence (BAC +1) à la deuxième année de Master (BAC + 5) de toutes les composantes de l'URCA.

Contenu

L'intervenant doit amener les étudiants à réfléchir autour d'une problématique artistique et/ou culturelle. Il construit son travail en lien avec une structure culturelle de référence (théâtre, musée, etc...) et travaille avec le soutien d'un enseignant-chercheur.

Durée

20 heures d'intervention sur le premier et/ou le second semestre. Les séances débutent au plus tôt à 17h30, elles sont régulières et à horaire fixe. Le 1er semestre s'étale d'octobre à décembre inclus ; le 2ème semestre de mi février à mi avril. L'intervenant doit présenter un dossier pour chaque semestre s'il candidate pour les deux semestres de l'année.

Responsable de l'UETC

Artiste ou professionnel de la culture ou enseignant.

Intervenant associé

Artiste ou professionnel de la culture.

Compétences requises

Compétences artistiques et culturelles confirmées et reconnues.

Expérience et goût pour la transmission, capacité à coconstruire un projet en relation avec les enseignants chercheur garant de la qualité pédagogique du projet.

Domaines d'intervention

Tous les domaines culturels et artistiques sont possibles (spectacle vivant, arts plastiques, architecture et patrimoine, histoire des arts, arts du goût, livres et lecture, arts visuels, culture scientifique, musées, etc...).

Modalités

L'artiste-intervenant remplit une fiche technique par UETC proposée, il remplit les rubriques qui le concernent, en pointant s'il s'adresse à toutes les années de cursus, ou seulement aux étudiants de Master. Attention dans ce cas, il réduit les chances d'ouverture de l'UETC. C'est sur cette fiche technique que se positionneront les conseillers sectoriels de la DRAC et la Commission de validation ainsi que les instances de l'université.

Évaluation des étudiants

L'artiste-intervenant en relation avec l'enseignant-chercheur qui est son référent met en place un système d'évaluation adapté (contrôle des connaissances, des compétences, comportement, écrits, oraux, compte-rendu etc). Le responsable énonce des objectifs sur lesquels se fondera l'évaluation des étudiants.

Évaluation de l'UETC

Le responsable énonce des objectifs sur lesquels se fondera l'évaluation du projet de l'UETC. Il définit des indicateurs pertinents. Le SUAC et la DRAC accompagnent le responsable dans cette évaluation (conseils pendant l'année et visite préalablement concertée). Dans un souci d'efficacité, l'évaluation globale s'attache à croiser les observations des différents participants : intervenants, enseignants-référents, SUAC, étudiants, DRAC.

Enseignant-référent de l'URCA

Un enseignant-chercheur de l'URCA, choisi par l'URCA est une personne ressource pour l'artiste intervenant. La constitution du binôme enseignant-chercheur/artiste-intervenant a pour objectifs :

- de permettre sur un plan institutionnel d'impliquer un enseignant-chercheur qui garantit la réalisation des objectifs poursuivis dans l'UETC
- de le faire participer à la validation de l'UETC, dans le cadre de la Commission de validation DRAC/ URCA
- de mieux accompagner sur un plan pédagogique, l'intervention de l'artiste-intervenant
- voire de faire participer l'enseignant-chercheur à l'enseignement théorique de l'UETC
- enfin de lui proposer de contribuer à l'évaluation des étudiants

Rémunération (sur présentation justificatifs)

Calculée sur la base du taux horaire en vigueur de Travaux Dirigés, vous pouvez ajouter l'achat de matériel pédagogique liés à votre enseignement (tels que des consommables à hauteur de 150 euros), l'achat de places de spectacle (limitées au nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s à l'UETC), envisager de faire venir un autre artiste ou professionnel de la culture (à hauteur de 300 euros). Dans tous les cas, il vous faut établir un budget prévisionnel inclus dans la fiche technique.

Pièces à joindre à la demande

Fiches techniques pour le 1er et/ou le second semestre (en pj).

Pour un renouvellement de l'UE, nous transmettre **impérativement** les bilans 2019/2020. Au vu des périodes d'enseignement du semestre 2 de l'année 2019/2020, vous avez jusqu'au 10 mai 2020 pour nous les transmettre.

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **4 mai 2020 minuit**

Dossier à envoyer **simultanément** à la DRAC et au SUAC par mail à guillaume.salingue@culture.gouv.fr (en utilisant le service de dépôt de fichier du Ministère de la Culture sur le serveur ZEPHYRIN) laetitia.borghese@univ-reims.fr

Une commission de validation DRAC/SUAC se réunira pour étudier la liste des UETC pour chaque semestre de l'année universitaire 2020/2021.

Les instances de l'URCA valident ensuite les propositions d'UETC retenues pour l'année à venir.

La mise en ligne des fiches techniques des UETC se fera courant septembre, les étudiants s'inscriront par Internet pour un démarrage mi-octobre.

Concernant l'intervenant recruté, en fonction de sa situation soit :

- il justifie de 900 h de travail annuel ou de 3 années au SMIC : si l'UE est retenue, il complète un dossier de recrutement vacataire et le retourne accompagné des pièces justificatives à Laetitia BORGHESE.

À la fin du semestre l'intervenant valide l'état de services envoyé par le SUAC et déclenche ainsi le paiement des heures effectuées

- pour les autres cas, l'URCA vous proposera de signer une convention (si l'UE est ouverte).

Le recrutement sera validé par la direction des ressources humaines de l'URCA.

Contacts

À l'Université de Reims Champagne-Ardenne :

Le SUAC (Service universitaire d'action culturelle) pour le contenu pédagogique et culturel

Laetitia BORGHESE / 03 26 91 84 15 / laetitia.borghese@univ-reims.fr

Nathalie DAHM / 06 30 52 62 28 / nathalie.dahm@univ-reims.fr

À la DRAC :

Service de l'éducation artistique et culturelle au 03 26 70 36 93

Guillaume Salingue / guillaume.salingue@culture.gouv.fr

Frédérique Petit / frederique.petit@culture.gouv.fr